

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 juillet 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-07-734 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 juillet 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

16 Demande de cautionnement / Maison Félix-Leclerc

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion / Règlement d'emprunt n^o 1658 / Réaménagement / Intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40
3. Adoption de projet / Règlement n^o 1666 / Entente avec promoteur / Construction Roger Bilodeau inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet Place Marier – Phase 1
4. Avis de motion / Règlement n^o 1666 / Entente avec promoteur / Construction Roger Bilodeau inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet Place Marier – Phase 1
5. Avis de motion / Règlement d'emprunt n^o 1667 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Travaux de construction / Services municipaux et de voirie / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet Place Marier - Phase 1
6. Adoption de projet / Règlement n^o 1270-46 / Règlement modifiant le plan d'urbanisme pour abroger le règlement n^o 1270-44 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
7. Avis de motion / Règlement n^o 1270-46 / Règlement modifiant le plan d'urbanisme pour abroger le règlement n^o 1270-44 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood
8. Dérogation mineure / 3093, boul. de la Gare / Enseignes à plat / Mur de la façade / Zone P3-1002 / CCU n^o 13-06-79
9. Règlement d'emprunt n^o 1665 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Travaux d'agrandissement / Mise à niveau de l'usine de filtration / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

10. Modification / Règlement n° 1640-01 / Aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
11. Aide financière / UMQ / Lac-Mégantic
12. Mandat / Services professionnels juridiques / Utilisation du lot 3 969 100
13. Mandat / Services professionnels juridiques / CDPDJ
14. Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 / Modalités de dotation des postes réguliers à temps partiel de commis aux prêts et révision de certaines dispositions de la convention collective / Autorisation signature
15. Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 / Modification à la période de référence du congé annuel et à la révision des dispositions relatives au temps compensé (harmonisation des périodes de référence) / Autorisation signature
17. Période de questions
18. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

13-07-735 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1658 / RÉAMÉNAGEMENT / INTERSECTION SUD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40

Le conseiller M. Denis Vincent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, les travaux de réaménagement de l'intersection sud du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, le réaménagement de l'avenue Saint-Charles entre la rue Dutrisac et le boulevard de la Cité-des-Jeunes, le réaménagement d'une partie du boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection Saint-Charles, le réaménagement d'une partie de la rue Boisvert, ainsi que la bretelle de l'autoroute, la construction de deux (2) viaducs au-dessus de l'autoroute 40 (phase 2 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de cinq millions six cent quatre-vingt mille dollars (5 680 000 \$) à ces fins.

13-07-736 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1666 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / CONSTRUCTION ROGER BILODEAU INC. / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET PLACE MARIER – PHASE 1

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1666 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet Place Marier - Phase 1, y incluant tous les travaux connexes et ce, aux frais du promoteur dans une proportion de 78,28 %;

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 août 2013 à 19h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis ;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-07-737 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1666 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / CONSTRUCTION ROGER BILODEAU INC. / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET PLACE MARIER – PHASE 1

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet Place Marier - Phase 1.

13-07-738 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1667 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE CONSTRUCTION / SERVICES MUNICIPAUX ET DE VOIRIE / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE DU PROJET PLACE MARIER - PHASE 1

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction des services municipaux et de voirie ainsi que les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet Place Marier - Phase 1, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent quarante-cinq mille dollars (445 000 \$) à ces fins.

13-07-739 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1270-46 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME POUR ABROGER LE RÈGLEMENT N° 1270-44 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme afin d'agrandir les limites de l'aire d'affectation « habitation de moyenne à forte densités (H-MF) » à même une partie de l'aire d'affectation « Institutionnelle (INS) » sur une partie du lot 1 544 860 le 3 juin 2013 (Règlement 1270-44);

CONSIDÉRANT que ce règlement est entrée en vigueur le 27 juin 2013 à la suite de la délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, du certificat de conformité n° VD 2013-06;

CONSIDÉRANT cependant que le Conseil municipal a, lors de la séance du 17 juin 2013, retiré par sa résolution 13-06-674, le règlement de zonage 1275-176-01 qui aurait permis l'usage prévu dans le règlement 1270-44, en raison de la signature par un nombre suffisant de personnes du registre demandant la tenue d'un référendum à son égard;

CONSIDÉRANT que la modification apportée par le règlement 1270-44 au plan d'urbanisme n'a plus sa raison d'être;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1270-46 intitulé :

« Règlement modifiant le plan d'urbanisme pour abroger le règlement n° 1270-44 »;

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 août 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis ;

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-07-740 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1270-46 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME POUR ABROGER LE RÈGLEMENT N° 1270-44 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme pour abroger le règlement n° 1270-44.

13-07-741 DÉROGATION MINEURE / 3093, BOUL. DE LA GARE / ENSEIGNES À PLAT / MUR DE LA FAÇADE / ZONE P3-1002 / CCU N° 13-06-79

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par le Centre multisports;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-06-79 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 29 juin 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte à la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare afin d'autoriser deux enseignes à plat sur le mur de la façade principale pour un même établissement en dérogation à l'article 2.2.20.6.2 du règlement de zonage n° 1275 qui n'autorise qu'une seule enseigne par mur.

« ADOPTÉE »

13-07-742 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1665 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT / MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 15 juillet 2013, pour le Règlement n° 1665 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration en décrétant un emprunt de vingt-cinq millions de dollars (25 000 000 \$) à ces fins. ».

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter du scrutin référendaire était de 22 196;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 555;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

Le règlement n° 1665 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

13-07-743 MODIFICATION / RÈGLEMENT N° 1640-01 / AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'adoption lors de la séance du 21 mai 2013 du règlement 1640-01 modifiant le règlement 1640 relatif à l'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit également être approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger, à la demande du Ministère, une disposition du règlement 1640 afin de clarifier le rôle du directeur du Centre local de développement ;

CONSIDÉRANT que cette correction doit s'effectuer par le biais du règlement 1640-01 ;

CONSIDÉRANT l'article 365 de la Loi sur les cités et villes qui permet de modifier par résolution un règlement soumis à l'approbation du Ministre ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit inséré dans le règlement 1640-01, après l'article 6, l'article 6.1 suivant :

6.1. Le dernier alinéa de l'article 9 du règlement 1640 est remplacé par le suivant :

Le trésorier doit également, après vérifications auprès du directeur du CLD, évaluer la conformité de la demande en fonction des restrictions prévues à l'article 5. S'il est d'opinion que la demande n'est pas conforme, il en avise le demandeur par écrit en indiquant les motifs.

« ADOPTÉE »

13-07-744 AIDE FINANCIÈRE / UMQ / LAC-MÉGANTIC

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole;

ATTENDU QUE devant l'ampleur de cette tragédie, l'UMQ a lancé un appel à la solidarité à l'ensemble du monde municipal pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté;

ATTENDU QUE l'UMQ invite les municipalités à faire des dons en argent au nom de l'UMQ pour le fonds en fidéicommiss « Tragédie / Lac-Mégantic 2013 »;

ATTENDU QUE la municipalité de Vaudreuil-Dorion est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la municipalité de Vaudreuil-Dorion souhaite contribuer financièrement au fonds mis en place par l'UMQ pour venir en aide à cette communauté;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité de Vaudreuil-Dorion autorise le versement d'une somme de dix mille dollars (10 000 \$) à l'UMQ à titre de contribution au fonds Tragédie / Lac-Mégantic 2013 pour venir en aide à la municipalité de Lac-Mégantic touchée par une tragédie ferroviaire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-07-745 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / UTILISATION DU LOT 3 969 100

CONSIDÉRANT la réception par la Ville d'une mise en demeure relative à l'utilisation du lot 3 969 100 en date du 5 juillet 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau soit mandatée afin de répondre à la mise en demeure de Daigneault avocats datée du 4 juillet 2013 ;

QU'elle soit également mandatée afin de représenter la Ville devant toute instance, tant administrative que judiciaire, et ce tant en défense qu'en demande, en relation avec l'utilisation du lot 3 969 100 ;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-07-746 MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES / CDPDJ

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE M^e Ghislain Otis et M^e Jean Claude Girard soient mandatés afin de représenter la Ville dans le dossier C0284_13 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-07-747 LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 1432 / MODALITÉS DE DOTATION DES POSTES RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL DE COMMIS AUX PRÊTS ET RÉVISION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION COLLECTIVE / AUTORISATION SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M^{me} Manon Bernard, directrice générale et M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 relativement aux modalités de dotation des postes réguliers à temps partiel de commis aux prêts et à la révision de certaines dispositions de la convention collective.

« ADOPTÉE »

13-07-748 LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), SECTION LOCALE 1432 / MODIFICATION À LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DU CONGÉ ANNUEL ET À LA RÉVISION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU TEMPS COMPENSÉ (HARMONISATION DES PÉRIODES DE RÉFÉRENCE) / AUTORISATION SIGNATURE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M^{me} Manon Bernard, directrice générale et M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 concernant la modification à la période de référence du congé annuel et à la révision des dispositions relatives au temps compensé (harmonisation des périodes de référence).

« ADOPTÉE »

13-07-749 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

13-07-750 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement
QU'à 20 h 01 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier